



Cour
Pénale
Internationale

International
Criminal
Court

Le Président

The President



M. le juge Piotr Hofmański

Président de la Cour pénale internationale

*Allocution prononcée à l'occasion de la 22^e session
de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome*

4 décembre 2023

New York

Madame la Présidente de l'Assemblée,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Monsieur le Conseiller juridique de l'ONU,
Monsieur le Procureur,
Madame la Présidente du Conseil de direction,
Monsieur le Greffier,
Mesdames et Messieurs,

Quiconque prend la parole en public peut ressentir une certaine nervosité, surtout lorsqu'il s'agit de s'exprimer devant une assemblée aussi nombreuse, à l'occasion d'une réunion de haut niveau aussi importante que celle-ci.

Mais je peux vous assurer que j'étais bien plus nerveux il y a neuf ans de cela, alors que je me trouvais dans ce même bâtiment et que j'étais candidat à un poste de juge à la CPI !

Et je pressens que de nombreuses personnes ici présentes aujourd'hui éprouvent ce même sentiment de nervosité ou d'enthousiasme ...

N'ayez crainte, je ne m'étendrai pas sur l'élection des juges, si ce n'est pour dire que je fais confiance à cette Assemblée pour élire les meilleurs candidats possibles.

*

Je ne répéterai pas non plus ici le contenu du rapport annuel d'activités de la Cour.

J'aimerais plutôt profiter de cette occasion pour vous faire part de quelques réflexions, à l'approche du terme de mes mandats de juge et de Président de la Cour, le 10 mars prochain.

Le processus d'examen de la Cour est sans conteste l'un des thèmes dominants de ma Présidence.

En 2021 et 2022 surtout, la Cour a dû consacrer un temps et des efforts considérables à l'étude des recommandations formulées dans le rapport des experts indépendants, qui est venue s'ajouter à une charge de travail judiciaire déjà très lourde.

Mais cela en valait la peine. Je suis fermement convaincu que la Cour est désormais une institution plus forte grâce à ce processus d'examen.

L'examen a été un excellent exemple de coopération constructive entre la Cour et l'Assemblée.

Sur quelques points délicats, il a fallu se montrer très prudents, afin de ne pas compromettre l'indépendance de la Cour. Mais avec la bonne volonté de tous, je pense que nous avons réussi.

*

L'un des résultats les plus importants de ce processus d'examen concerne la culture de travail à la Cour. Nous avons accompli beaucoup de choses dans ce domaine ces deux dernières années :

- Nous avons recruté un ombudsman et créé un poste permanent de responsable de la coordination pour l'égalité des genres.
- Nous avons actualisé les politiques générales de la Cour sur le harcèlement, les discriminations, les comportements fautifs, les abus sexuels et les procédures disciplinaires. Et les juges ont amendé le Code d'éthique judiciaire afin que ces politiques leur soient également applicables, dans la mesure permise par le Statut de Rome.
- Nous avons adopté une stratégie globale pour l'égalité des genres et la culture sur le lieu de travail.
- Nous avons réalisé des sondages détaillés et des évaluations pour nous faire une idée concrète du vécu du personnel.
- Et l'une des grandes priorités du nouveau plan stratégique de la Cour concerne l'éthique et les normes de conduite.

Je souhaite souligner qu'il ne s'agit pas de mesures ponctuelles. Faire de la CPI un lieu de travail sûr et valorisant pour toutes et tous et faire en sorte qu'elle le reste exige un engagement de tous les instants.

Cela est absolument indispensable. Chaque personne doit être traitée avec respect. Et chaque personne doit rendre compte de ses actes.

*

Madame la Présidente,

Un autre volet important du processus d'examen m'a tenu très occupé ; c'est bien sûr celui qui concerne les chambres. Je suis très heureux d'annoncer que nous avons fini

l'évaluation de toutes les recommandations des experts indépendants relatives aux chambres et qu'un grand nombre d'entre elles sont déjà mises en œuvre.

Cela a parfaitement concordé avec les efforts déployés de longue date par les juges pour améliorer le processus judiciaire de la Cour. Ce travail a été principalement accompli dans le cadre de retraites annuelles, au cours desquelles les 18 juges de la Cour se sont réunis pour convenir de mesures visant à harmoniser leurs méthodes de travail et à accélérer les procédures.

Ces trois dernières années, beaucoup de progrès ont été réalisés en la matière, et je me contenterai ici d'évoquer certains des résultats les plus notables, comme la mise en place :

- d'un modèle de décision relative aux instructions pour la conduite des débats ;
- d'une approche unifiée pour traiter les demandes de participation des victimes – la fameuse « approche A-B-C » ;
- de plusieurs mesures visant à accélérer la transition entre le stade préliminaire et le stade de la première instance ; et
- de directives concernant les opinions dissidentes ou individuelles.

En outre, les juges ont travaillé en étroite collaboration avec le Comité consultatif chargé de la révision des textes, le Groupe d'étude sur la gouvernance, ainsi que le Groupe de travail sur les amendements, afin de proposer un certain nombre d'amendements importants, à présent soumis pour examen à la présente Assemblée.

*

Madame la Présidente,

Ma présidence a malheureusement été marquée par les attaques dont a fait l'objet la Cour.

J'ai pris la présidence de la Cour au moment où des mesures inacceptables visant la Procureure de l'époque avaient été adoptées par les États-Unis. Celles-ci ont heureusement été retirées peu de temps après.

Mais comme vous le savez tous, la Cour est depuis devenue la cible de nouvelles menaces et attaques.

En particulier, les autorités de la Fédération de Russie ont engagé des poursuites pénales contre six juges de la CPI et contre son Procureur, et elles ont placé ces

personnes – moi y compris – sur une liste de personnes recherchées. Et tout cela parce que nous nous acquittons de notre mandat, qu’il s’agisse de fonctions judiciaires ou de fonctions administratives.

C’est une attaque sans précédent contre l’indépendance des juges au niveau international. Je suis très reconnaissant du soutien ferme que nous ont apporté nos États parties et d’autres face à ces mesures inquiétantes. Ce soutien demeurera essentiel dans un proche avenir.

Je suis également profondément préoccupé par la cyberattaque qui a récemment visé les systèmes informatiques de la Cour, commise dans un but d’espionnage.

J’aimerais remercier notre État hôte, les Pays-Bas, pour l’excellent soutien qu’il nous a apporté dans la mise en œuvre de mesures immédiates et énergiques en réponse à cette cyberattaque. Sous la direction avisée du Greffier, nous prenons actuellement des mesures pour mettre à niveau nos systèmes numériques afin de les rendre plus résilients.

Il ne fait aucun doute que les tentatives visant à ébranler la CPI se poursuivront sous diverses formes. Il y aura toujours quelqu’un, quelque part, pour s’opposer au mandat de la Cour. Mais nous resterons forts dans l’adversité, et nous ne nous laisserons pas intimider.

La justice, l’état de droit, ne peuvent faire l’objet d’aucune compromission.

*

À ce sujet, je veux souligner l’importance primordiale que revêt l’indépendance de la Cour. Il s’agit d’une valeur fondamentale qui doit non seulement être respectée, mais également faire l’objet d’une protection active de tous les instants.

Tout l’intérêt d’une cour, d’une entité judiciaire, c’est de mettre à disposition un arbitre indépendant et impartial appliquant le droit que les législateurs – dans le cas présent les États – ont adopté.

La séparation des pouvoirs est un aspect essentiel de cette répartition des tâches. Sur certains sujets, nous devons toujours garder une distance convenable, non seulement entre la Cour et les autres, mais également entre les juges de la Cour et le Bureau du Procureur.

En tant que juridiction, la CPI est différente de la plupart des autres organisations internationales en ceci que, techniquement, les États ne font pas partie de l'Organisation, ni ne sont chargés de mener à bien ses activités.

Il n'en reste pas moins que nous avons besoin de votre soutien et de votre coopération. Mais il importe que ce soutien ne soit pas subordonné au fait que la Cour agisse d'une certaine façon dans des domaines relevant de l'indépendance des juges et du Procureur.

Le soutien apporté à la Cour doit être un soutien général à l'institution et à l'ensemble de ses activités, et jamais à une enquête ou une affaire en particulier. Ce serait s'engager sur une pente glissante et cela risquerait de nuire à la façon dont la Cour est perçue.

J'ai toujours dit que la CPI était une cour pour tout le monde. Nous devons tenir cette promesse.

Et ce n'est pas chose aisée. Regardez l'état du monde.

En trois années de présidence, l'actualité mondiale n'a cessé de couvrir des conflits armés et les souffrances généralisées de populations civiles dans différentes parties du monde où s'applique la compétence de la CPI.

Ne nous voilons pas la face : c'est un test pour la Cour. C'est un test pour le système mis en place par le Statut de Rome. Le monde entier a les yeux fixés sur nous. Les attentes sont élevées.

Le défi est de taille. Les capacités du système du Statut de Rome de se développer et de fédérer à l'échelle mondiale dépendent de notre capacité à obtenir des résultats tangibles, en toute indépendance et impartialité.

Les mêmes normes doivent être appliquées à toutes les situations et à tous les auteurs de crimes présumés, quel que soit le camp auquel ils appartiennent et quelle que soit l'enquête.

C'est absolument essentiel à la crédibilité de la CPI en tant que juridiction.

*

Madame la Présidente,

Lorsque j'ai été élu Président de la Cour, j'ai fait de la promotion de la ratification universelle du Statut de Rome l'une de mes priorités. J'ai peut-être été trop optimiste, tant j'espérais voir de nombreux pays adhérer au traité pendant mon mandat.

Cependant, je suis absolument ravi de la ratification du Statut de Rome par la République d'Arménie, la première ratification depuis 2019 ! Félicitations, et merci à l'Arménie !

À tous les autres États parties présents, je dis : s'il vous plaît, redoublez d'efforts pour promouvoir l'universalité du Statut de Rome. Nous avons besoin de l'élan collectif de la communauté de la CPI pour inciter les autres à franchir le pas courageux que vient de faire l'Arménie.

Le chemin qui nous attend est peut-être long, et notre progression sera peut-être lente, mais n'abandonnons pas l'objectif de ratification universelle du Statut de Rome.

*

Madame la Présidente,

Excellences,

Mesdames et messieurs,

En tant que Président et juge de la CPI, mon objectif principal a toujours été clair : renforcer l'état de droit et me concentrer sur le mandat fondamental de la Cour, qui est de rendre la justice. Une justice tangible et équitable pour toutes les parties et tous les participants à la procédure.

La justice est un effort collectif. Aucun d'entre nous n'y arrivera seul.

À ce propos, je profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes avec qui j'ai travaillé à la Cour : mes collègues juges, les autres responsables élus, le personnel de la Cour, les conseils de la défense et ceux des victimes.

Je remercie les victimes et les témoins qui ont eu le courage de participer aux procès.

Je remercie les États et les organisations internationales qui ont apporté leur indispensable soutien aux activités de la Cour.

Je remercie les innombrables organisations de la société civile, dont l'implication et l'engagement sont capitaux pour la vitalité du système mis en place par le Statut de Rome.

Je remercie la communauté universitaire d'avoir contribué de façon importante aux débats juridiques et intellectuels concernant la CPI.

Je remercie mes amis et ma famille, qui m'ont toujours épaulé.

Et je remercie l'Assemblée des États parties pour tout le soutien qu'elle a apporté à la Cour pendant mon mandat de Président, sous l'excellente direction de la Présidente Silvia Fernández.

Silvia, ce fut un grand plaisir de travailler avec vous. Vous me manquerez, mais je me réjouis aussi à l'idée de travailler avec la nouvelle Présidente de l'Assemblée pour les derniers mois de mon mandat à la Cour.

Et je lui adresse, ainsi qu'à la personne qui me succédera, tous mes vœux de bonne fortune et de réussite pour les trois prochaines années.

Prenez grand soin de notre précieuse Cour, je vous le demande instamment.

Je vous remercie.

[fin]